Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 2

Artikel: Genève : soutien à la Birmanie

Autor: sk

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280239

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève

Soutien à la Birmanie

(sk) – A l'occasion de la Session de la Commission des Droits de l'Homme à l'ONU, l'association Suisse-Birmanie (Genève) a mis sur pied les 21, 22 et 23 février une conférence de soutien en l'honneur de Mme Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix 1991, et des peuples de Birmanie. Durant la semaine qui précède, le Centre international des Droits de la personne et du développement démocratique (Canada) accompagnera une délégation de Prix Nobel de la paix en Thaïlande afin d'obtenir l'autorisation de rencontrer Aung San Suu Kyi, de s'entretenir avec des membres du gouvernement démocratique en exil et de visiter des camps de réfugiés. La délégation se rendra ensuite à Genève pour rendre compte à la presse internationale des résultats de leur démarche.

Bienne-Berne

Politiciennes soudées

(nh) – Le 21 janvier dernier, les parlementaires biennoises ont enfin pu former pour la première fois un groupe politique à part entière. Cette innovation a été rendue possible grâce à une modification du règlement communal, entérinée à une large majorité par le Conseil de ville en décembre dernier.

Désormais, les dix conseillères de ville biennoises forment une fraction, en dehors même de leur propre fraction politique, et ont le droit de prendre la parole au nom de leur groupe de femmes.

La nouvelle législature débute donc sous de bons auspices pour la cause des femmes avec l'élection de deux conseillères municipales, alors qu'il n'y en avait jamais eu jusqu'ici, et l'arrivée d'une dixième parlementaire, contre neuf auparavant, au Conseil de ville.

Les politiciennes biennoises souhaitent à présent que le Parlement fraîchement élu se montre tout aussi progressiste et compréhensif que celui de la ville de Berne, et accepte d'introduire des quotas pour atteindre une parité politique. L'espoir n'est cependant pas de mise, les forces politiques de la ville ayant fait savoir qu'elles s'opposaient vivement à ce système de quotas.

Zurich

Triste bilan

(cs) – La promotion des femmes est un vain mot à Zurich. Tel est le triste bilan du Bureau municipal de l'égalité. Pour leur deuxième rapport, Linda Mantovani Vögeli et Zita Küng sont allées enquêter à la base dans neuf professions typiquement féminines. De leur étude qui n'est pas représentative mais fidèle à la réalité, il ressort que dans la restauration, la vente et l'administration il vaut encore et toujours mieux être un homme cadre qu'une femme simple employée.

Monotone, épuisant et moins bien payé, le travail de celles qui sont tout au bas de la hiérarchie n'est même pas pris au sérieux ni simplement reconnu. Le sociologue Alberto Godenzi a en effet constaté une «distanciation inquiétante voire de l'indifférence» chez les supérieurs masculins qu'il a interrogés. Cela n'empêche pourtant pas les travailleuses d'être extrêmement motivées. Et c'est souvent au risque de leur santé qu'elles accomplissent leur tâche.

Il y a un fossé entre les déclarations d'intention des entreprises et la réalité des faits. La lutte contre la discrimination des sexes ou les efforts consentis jusqu'à présent ont sombré dans la crise économique. Les femmes craignent à nouveau de perdre leur emploi si elles revendiquent des conditions égales. Il faut pourtant qu'elles se coalisent sous peine de «nous retrouver là où nous étions il y a vingt ans», exhortent les deux déléguées zurichoises à l'Egalité.

Frauenblicke 1992. Frauenförderung von unten (Regards de femmes – La promotion des femmes à la base) est disponible pour 15 francs auprès du Bureau de l'égalité de la ville de Zurich, case postale, 8022 Zurich.

Neuchâtel

Beaucoup d'appelés pour peu d'élues

Le Conseil de la famille et de l'égalité vient de présenter une statistique sur le nombre de femmes présentes dans les commissions cantonales. Il en ressort que dans ses différents départements, le canton de Neuchâtel compte 92 commissions cantonales regroupant 1284 commissaires. Le nombre de femmes et de 129 par rapport aux hommes qui sont 1155, soit 10% seulement. A la présidence de ces commissions, le rapport homme-femme est encore plus inégal: seules 2 femmes (2,1%) président une commission: il s'agit de la Commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles et du Conseil de la famille et de l'égalité. Celui-ci, après avoir examiné ces différents chiffres, souhaite que la proportion de femmes dans ces commissions évolue un peu plus justement à partir de la prochaine législature.

Mis à part le Département des cultes qui n'a pas de commission, c'est dans le Département de justice que les femmes sont les plus nombreuses dans les commissions, soit 33 femmes (22%) pour 117 hommes dans 7 commissions. Viennent ensuite dans l'ordre le Département de l'intérieur (20,7% de femmes, soit 23 femmes et 88 hommes dans 7 commissions); le Département de l'instruction publique (12,9% de femmes, soit 51 femmes et 343 hommes dans 30 commissions); le Département de police (5,8% de femmes, soit 2 femmes pour 32 hommes dans 2 commissions); le Département des finances (4,1% de femmes, soit 2 femmes pour 46 hommes dans 5 commissions); le Département de l'économie publique (4% de femmes, soit 6 femmes pour 142 hommes dans 8 commissions); le Département de l'agriculture (3,7% de femmes, soit 8 femmes pour 205 hommes dans 16 commissions); le Département des travaux publics (2,3% de femmes, soit 4 femmes pour 164 hommes dans 14 commissions) et enfin le Département militaire, où aucune femme ne siège dans l'unique commission qui compte 18 hommes.

Dans 54 des 92 commissions, il n'y a aucune femme; 16 commissions ont jusqu'à 10% de femmes, 17 jusqu'à 20%, 8 jusqu'à 30%, 2 jusqu'à 40%, 4 jusqu'à 50%; 3 commissions comptent plus de 50% de femmes. Il s'agit de la Commission du fonds de secours de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public, qui compte 2 femmes sur 3 membres; de la Commission cantonale de l'école enfantine, qui compte 8 femmes sur 13 membres; et du Conseil de la famille et de l'égalité, qui compte 12 femmes pour 18 membres.

Les commissions prises en considération par l'étude du Conseil de la famille et de l'égalité ne sont que celles dont la nomination dépend du Conseil d'Etat. Les commissions parlementaires, dépendantes du Grand Conseil, ne peuvent pas être examinées avec les mêmes critères.

Le nombre de femmes et d'hommes y est en partie lié au nombre de députées et de députés.

Il faut savoir enfin que le Conseil d'Etat désigne les commissaires en acceptant les propositions des partis et associations. Lesquels reconduisent souvent leurs candidats sans vraiment chercher un renouvellement.

Le Conseil de la famille et de l'égalité tient cependant à souligner que le souci d'améliorer l'égalité dans la représentativité des hommes et des femmes doit être constant à tous les niveaux.

Neuchâtel

La vie des familles

(sf) – *«Les enfants? On en mettrait plus au monde si on en avait les moyens et si les horaires de l'école coïncidaient avec ceux du travail.»*

Le Bureau de l'égalité et de la famille vient de publier une brochure, *Familles et ménages, qui êtes-vous?* Il s'agit de présenter les divers types de familles, leurs modes de vie, leurs besoins et leurs aspirations. Des questionnaires ayant trait au travail, au cadre de vie et aux enfants ont paru à diverses reprises dans la presse locale. Les réponses sont surtout venues des femmes (deux tiers), issues en majorité des classes moyennes, ces dernières sont mariées (65%) et ont des enfants. La plupart d'entre elles souhaitent une répartition égalitaire des tâches au sein de leur famille. Les